

Service écologique KUJE

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÊS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Bourgmestre de la commune de Käerjeng a pris les décisions suivantes :

Objet:	Exploitant et lieu d'exploitation :	No. dossier/Date autorisation
Création et exploitation d'un atelier de torréfaction de café	M. Patrick Gianni 34, bvd JF Kennedy L-4930 Bascharage	2/04/2020 autorisé le 25 septembre 2020 Réf. interne : 2020/16/02
Aménagement et exploitation d'une salle polyvalente	Administration Communale de Käerjeng Section CA de Clemency, numéro cadastral 392/3904	2/02/2020/modif. autorisé le 25 septembre 2020 Réf. interne : 2020/15/07

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 21 octobre) à partir du 22 octobre 2020 au 30 novembre 2020 inclus.

Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 16 octobre 2020

Dossier traité par:

Jeff Künsch Tél. 500 552 371 Fax 500 552 379 Jeff.kuensch@kaerjeng.lu Le bourgmestre,

Michel WOLTER

Le secrétaire communal adjoint,

Claude FREICHEL